

## **Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 2 juillet 2009**

Le deux juillet 2009 à vingt heures, sous la présidence de Monique SEMAVOINE, Maire, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de Mazères-Lezons.

**Présents** : Monique SEMAVOINE, François GAY, Nicole LE DIEU DE VILLE, Roger PEDEFLOUS, Laurent JOUANLONG, Françoise HURABIELLE-PERE, Olivier SABLE, Francis LANDES, Vincent CHARLOT, Jean-Marc LACRAMPE, Elisabeth LAHORE, Eric CAZABAT, Nicole DUFAU, Gérard HEITZ, Jean-Louis VILLE, Christophe CARRERE, Jean-Jacques BORDENAVE, Eric CAZABAT, Annabelle ARACIL.

**Procurations** : Jean-Marc DAUPHINOT à Jean-Louis VILLE

**Absents ou excusés** : néant

La séance est ouverte à 20h10

Madame Elisabeth LAHORE est désignée comme secrétaire de séance.

### **Ordre du jour**

- Le Conseil municipal décide de transformer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ième</sup> classe en un poste d'auxiliaire de puériculture de 1<sup>ière</sup> classe afin de permettre la nomination d'un agent de la crèche municipale qui a obtenu le concours administratif correspondant. (unanimité)
- Afin d'assurer la surveillance des services périscolaires, il décide de créer deux emplois permanents d'adjoint territorial d'animation de 2<sup>ième</sup> classe à temps non complet et de renouveler deux emplois non permanents d'adjoint territorial d'animation de 2<sup>ième</sup> classe à temps non complet. Ces derniers seront proposés à des étudiants (unanimité).
- Il décide enfin de renouveler pour l'année scolaire à venir un emploi d'ATSEM non permanent à temps non complet à raison de 8 heures hebdomadaires afin de faire face au regroupement de la grande section de maternelle avec le cours préparatoire dans les locaux de l'école primaire (unanimité).
- Le conseil municipal désigne Mr Laurent JOUANLONG comme élu référent en matière d'hygiène et de sécurité auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale (unanimité).
- Il désigne également Mr Jean-Marc DAUPHINOT pour représenter la commune au sein du réseau des référents SIG (Système d'Information Géographique) mis en place par la Communauté d'agglomération (unanimité).
- Une subvention de 2 000 euros est accordée à l'Amicale Laïque pour l'exercice 2009 (unanimité).
- Le conseil municipal décide d'acquérir la licence de 4<sup>e</sup> catégorie dans le cadre de la liquidation judiciaire du bar le Bistro pour un montant de 5 000 euros (unanimité).
- Il décide d'adhérer au groupement de commandes proposé par la Communauté d'agglomération afin de choisir un bureau d'étude spécialisé qui aura pour mission de réaliser un audit énergétique sur l'ensemble des bâtiments communaux. Le coût de cet audit est estimé à 4 200 euros pour la commune mais devrait bénéficier d'aides financières à hauteur de 80%. Parallèlement, le conseil municipal décide de participer avec la

communauté d'agglomération et l'ensemble des 13 autres communes qui la composent au recrutement pour une période de 3 ans, d'un économiste de flux. Ce dernier pourra apporter son expertise à la commune en vue de réaliser des économies d'énergie. Le coût pour la commune sera de 766.50 euros par an environ (unanimité).

- La commune décide de participer au projet de création d'un relais d'assistants maternels au sud de Pau. Elle désigne Mme Françoise HURABIELLE-PERE pour la représenter au sein du comité de pilotage mis en place et Mme Nicole LE DIEU DE VILLE pour siéger au sein du comité technique. A noter que cette participation à la réflexion sur la création d'un RAM n'engage en aucune manière la commune qui demeurera libre d'adhérer ou pas à la structure qui sera mise en place (unanimité).
- Le conseil municipal examine ensuite le projet de convention proposé par le CREN d'Aquitaine pour la gestion de la Saligue en bordure du Gave. Il décide de ne pas adhérer dans l'immédiat à cette convention, car il estime que la réflexion de la commune n'est pas assez avancée afin de lui permettre de s'engager sur une durée aussi longue (15ans) compte tenu des contraintes de gestion présentées par le projet. Il est toutefois décidé que la commune continuera à mener une réflexion en liaison avec le CREN sur le sujet (unanimité – 1 abstention Mr Jean-Louis VILLE).
- Le conseil municipal autorise ensuite le Maire à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme afin de permettre l'aménagement du local communal en vue d'y accueillir une classe annexe de la Calandreta de Pau à la prochaine rentrée scolaire (unanimité).
- Le Conseil municipal autorise le Maire à ester en justice contre un administré qui a aménagé une grange en salle de réception passant outre le refus d'autorisation de la commune (unanimité).
- Enfin le Conseil municipal prend connaissance du rapport sur la qualité du service public de l'eau potable présenté par le SIEP de Jurançon.

#### Questions diverses

- Le Maire informe l'assemblée qu'une campagne de traitement contre les larves de moustiques aura lieu en début de semaine prochaine sur la saligue derrière la garenne et le lotissement le Sulky.
- Elle informe également l'assemblée que les travaux de réparation de l'église, suite aux dommages causés par le passage de la tempête Klaus, sont terminés. Les travaux ont été réalisés dans les règles de l'art, notamment la réparation des vitraux et elle invite les conseillers à aller voir le résultat.
- Elle informe enfin l'assemblée qu'à la suite de la réunion publique du 26 mars dernier sur la le problème de la transparence de la rocade, elle a tenu, ce jour, une conférence de presse afin de faire le point sur le dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.